GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX
CCP NANTES 289-06 D
ACCES MINITEL: 08.36.29.11.11
TEL:0240225232- FAX:0240667360

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société Anonyme
Société MASUY
"LE FONTENY"

44220 COUERON

Dépôt effectué par :

S.A R.L.
POMPIERRE ASSISTANCE
LE FONTENY

44220 COUERON

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 007 180 680 (1491//1B00068)

Pièces déposées le 25/11/1998 Numéro : 982913

PV CONSEIL ADMINISTRATION du **23/10/1998**
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
NOMINATION, A TITRE PROVISOIRE, DE LA SOCIETE
POMPIERRE INVESTISSEMENTS EN REMPLACEMENT DE MR
Bernard JARDY
Sous réserve de ratification par la prochaine
assemblée

REFERENCE TARIFAIRE: décret du29 AVRIL 1986 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,

IBUNAL DE COMMER
E SAINT-NAZAIRE
EPOT ENREGISTRE LE :
UMERO : 981013 25 NOV. 1998

SOCIETE MASUY

Société Anonyme au capital de 6.500.000 F

Siège Social : Le Fonteny - 44220 COUERON

RCS SAINT NAZAIRE B 007 180 680

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vendredi 23 octobre à 11 heures, les membres composant le Conseil d'Administration de la Société MASUY, se sont réunis au siège social de la Société, "Le Fonteny" à COUERON (44220), sur convocation faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

Monsieur J.C. KINTZINGER	)	Président du Conseil d'Administration
Monsieur BOUNOLLEAU	)	Administrateurs
Monsieur de HILLERIN	)	

Les membres du Comité d'Entreprise, Monsieur SORIN et Monsieur CLAVIER sont absents.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude KINTZINGER qui rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Prochain Conseil
3. Cooptation d'un administrateur
4. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 22 juin 1998 est adopté à l'unanimité.

2. PROCHAIN CONSEIL

Le prochain Conseil se réunira à la diligence de son Président.

3. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président expose que, en raison de la démission de Monsieur Bernard TARDY, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Bernard TARDY, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

La Société POMPIERRE INVESTISSEMENTS dont le siège social est 5 avenue de l'Opéra à PARIS (75001) représentée par Monsieur Bernard HEYDON.

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

4. QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

Le Président ***Un Administrateur***

certifié conforme